

Mise au concours des lignes de bus régionales

Le 24 mai dernier, les autorités jurassiennes communiquaient leur intention de mettre au concours d'ici le printemps 2018, l'exploitation de l'ensemble des lignes régionales de bus. Selon le communiqué officiel, il est attendu que ce processus améliore l'efficacité du réseau et maintienne un haut niveau de qualité des transports publics dans la région. L'adjudication de ces lignes doit intervenir pour décembre 2021.

Actuellement, les 28 lignes de bus régionales et les 13 lignes du réseau de bus nocturne sont exploitées par CarPostal (CP) et la Compagnie des Chemins de fer du Jura (CJ). Ces deux entreprises sont garantes de la qualité des prestations offertes qui n'est pas contestée. Elles assurent également à chaque employé des conditions de travail en respectant les cadres légaux en vigueur et aussi et surtout des conditions salariales satisfaisantes en accord avec la celles pratiquées dans la branche.

Ce sont l'évolution des coûts des prestations de ces dernières années ainsi que les projections à court terme annoncées par les entreprises qui ont incité le canton du Jura à planifier cette mise au concours. Cette opération doit permettre de poursuivre le développement de l'offre en transports publics qui est financée par les utilisateurs et les pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes).

Se voulant rassurant le message stipule notamment : « En cas d'adjudication à une nouvelle entreprise, cette dernière doit offrir aux employés de l'ancienne entreprise, aux conditions habituelles, les postes supplémentaires nécessaires à l'exploitation de l'offre concernée par la mise au concours. Le canton du Jura accordera une attention particulière aux conditions de travail des employés, les mises au concours ne devant pas servir à faire baisser les salaires en dessous du niveau en usage dans la branche. Le canton s'attend plutôt à des économies structurelles. »

La volonté affichée par les autorités jurassiennes de maîtriser les coûts en garantissant des prestations de qualité n'est pas contestée, nous saluons et nous soutenons la démarche qui va dans le sens des intérêts non seulement des finances de notre canton, mais aussi du portemonnaie de chaque citoyen.

Cependant après analyse du message, il n'est pas exclu explicitement que les salaires soient revus à la baisse et que les conditions de travail soient péjorées. Ce doute méritant toute notre attention en égard aux nombreux salariés concernés, il nous paraît utile de clarifier certains points.

Selon ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- **Existe-t-il dans la législation une obligation d'attribuer l'exploitation de ces lignes à une entreprise dotée d'une CCT ?**

- Comme entendu et lu dans les médias, la mise au concours sera-t-elle ouverte aux entreprises étrangères et ainsi une externalisation de la domiciliation des employés est-elle à craindre ?
- D'ici 2021, les entreprises CP et CJ seront-elles à même de garantir les investissements nécessaires afin de fournir des prestations de la même qualité au vu des incertitudes inhérentes à ces mises au concours ou il existe-t-il un risque de voir ces prestations se détériorer ?
- Clairement il est question d'économies à réaliser. Peut-on nous assurer que cela ne se fera pas sur le dos des salariés et quels moyens seront employés afin d'éviter des dérives ?
- Il est question en cas d'adjudication à une nouvelle entreprise que cette dernière engage le personnel de l'ancienne entreprise exploitante. Par quel moyen peut-on nous assurer que l'entreprise nouvellement mandatée respecte cette volonté ?
- Ces employés devront être engagés aux conditions habituelles, cette notion reste vague. Peut-on rassurer le personnel concerné en stipulant qu'il bénéficiera des conditions qui prévalaient chez leur ancien employeur ou sera-t-il tout bonnement mis aux conditions usuelles pratiquées par leur nouvelle entreprise ?
- Si ces personnes sont réellement engagées par une nouvelle entreprise, quelle garantie est donnée que l'on ne se séparera pas de ces collaborateurs à court terme ?
- Peut-on nous renseigner sur le calendrier politique (échancier) qui sera suivi pour cette démarche ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 31 août 2017

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin

The block contains several handwritten signatures. At the top right is a signature for Vincent Hennin. Below it, there are several other signatures in various colors (blue, black, purple). One signature is crossed out with a large 'X'. The signatures are written in a cursive, handwritten style.